

DÉCRET D/2019/...../PRG/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/010/AN
DU 24 AVRIL 2019**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

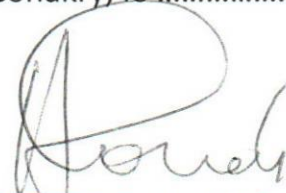
Vu- La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/010/AN du 24 avril 2019 autorisant la ratification de l'Accord de Financement (Projet de Mobilité et de Connectivités Rurales), signé le 23 janvier 2019 à Conakry pour un montant de Vingt-neuf millions de Droits de tirages Spéciaux (29.000.000 DTS), soit Quarante millions de dollars US (40.000.000 USD). **DON IDA N° P164543.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 JUN 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ